

Le 27 mars 2017

Objet : début des rendez-vous pour les documents biométriques à l'Hôtel de Ville de Port-Jérôme-sur-Seine

Après plusieurs demandes au nom de la commune déléguée de Notre-Dame-de-Gravenchon, Port-Jérôme-sur-Seine a obtenu gain de cause avec la mise en place prochaine d'une station biométrique à Notre-Dame-de-Gravenchon. Depuis ce lundi 27 mars, les habitants de Port-Jérôme-sur-Seine pourront ainsi faire cette démarche dans leur Hôtel de Ville. Port-Jérôme-sur-Seine sera ainsi une des 4 communes supplémentaires de Seine-Maritime à pouvoir proposer à sa population la réalisation de passeports mais aussi de cartes d'identité. En effet, celles-ci ne devront désormais être délivrées que par les mairies équipées d'un dispositif de prises d'empreintes digitales. L'arrivée de la station tombe donc à point : une fois encore, l'engagement des élus communaux pour un service public de proximité porte ses fruits !

Modalités d'organisation

Comme c'est très souvent le cas dans les collectivités délivrant les passeports, la prise de rendez-vous sera obligatoire puisque la procédure (prise des empreintes, saisie des informations, numérisation du dossier...) est plus longue que pour les anciens titres non biométriques. Un premier rendez-vous sera donc nécessaire pour réaliser le dossier et un deuxième pour récupérer le document (passeport ou carte nationale d'identité) car, pour cela, il faut à nouveau scanner les empreintes du receveur.

Attention, du fait de l'informatisation de la procédure, tout dossier non complet ne pourra être entamé : la liste des documents à fournir se trouve sur le portail Internet de la Ville (www.pj2s.fr) ainsi qu'à l'accueil de l'Hôtel de Ville, de la mairie annexe et des mairies des communes déléguées.

Comment gagner du temps

Pour gagner du temps, il est également possible de remplir une pré-demande sur le site predemande-cni.ants.gouv.fr. Un numéro de pré-demande vous sera alors attribué et permettra à l'agent de guichet de récupérer les informations déjà enregistrées en ligne et de finir plus rapidement la démarche.

Si vous n'avez pas accès à Internet, ou si vous avez besoin d'accompagnement quant à ses nouveautés, n'hésitez pas à vous rendre dans la mairie de votre commune déléguée (Auberville-la-Campagne, Notre-Dame-de-Gravenchon, Touffreville-la-Câble, Triquerville).

Pour toute demande de passeport ou de carte d'identité : **prise de rendez-vous au 02 32 84 55 08.**